



Nations Unies

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

**Portant sur la période du 1^{er} juillet 2015
au 30 juin 2016**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et onzième session
Supplément n° 12**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 octobre 2016).

Merci de recycler



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et onzième session
Supplément n° 12

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Portant sur la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016



Nations Unies • New York, 2016

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[22 août 2016]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Aperçu général des activités	1
III. Protection et solutions	6
IV. Déplacements internes	11
V. Apatridie.....	11
VI. De nouvelles approches pour remédier aux déplacements forcés	12
VII. Partenariats et coordination	14
VIII. Contributions au HCR.....	15
IX. Responsabilité et contrôle	16
X. Conclusion	17
 Tableaux	
I. Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d'asile, fin 2015	19
II. Budget et dépenses du HCR en 2015	31

I. Introduction

1. Au cours de l'année écoulée, le nombre de personnes déplacées par les conflits et les persécutions a continué de monter en flèche, atteignant 65,3 millions¹, dont 12,4 millions de personnes nouvellement déplacées. De nouvelles situations d'urgence, des conflits en cours et des crises prolongées dans de nombreuses régions du monde ont déraciné des civils, parfois à plusieurs reprises, et ont provoqué de nouvelles vagues de déplacement d'une complexité rarement vue auparavant. Même si les pays d'accueil ont généralement maintenu leurs frontières ouvertes, faisant preuve d'une formidable générosité envers ceux qui étaient dans le besoin, ils ont aussi subi de ce fait des conséquences politiques et socioéconomiques importantes.

2. Dans le même temps, la misère endurée dans les pays de premier asile, les possibilités limitées d'avoir accès à une instruction et à des moyens de subsistance, et la perspective de moins en moins probable de voir se dessiner des solutions politiques ont plongé les personnes déplacées dans le désespoir. Confrontées à des difficultés toujours plus grandes sur le lieu de leur exil, nombre d'entre elles ont repris la route. Voyageant dans des conditions dangereuses et illégales – souvent avec l'intervention de passeurs – des millions de personnes ont risqué leur vie à la recherche d'une protection internationale dans d'autres contrées. L'arrivée par bateau d'un grand nombre de réfugiés en Europe, aux côtés de migrants, a attiré l'attention du monde entier sur le sort de ces personnes. Alors que la tragédie qui se déroulait sur les côtes européennes a suscité au départ un élan de compassion, la situation a rapidement donné lieu à des discours anti-étrangers et à des attitudes xénophobes dans de nombreux pays. Des politiques d'exclusion ont entravé la coopération nécessaire pour atténuer la crise, menaçant ainsi l'institution de l'asile.

3. Comme l'ont confirmé les événements de l'année écoulée, les problèmes actuels liés aux réfugiés et aux migrations mixtes sont trop importants et complexes pour que des pays puissent les régler seuls. Les faits récents ont montré qu'il fallait apporter un soutien accru et continu aux pays de premier asile et redoubler d'efforts pour qu'une protection et des solutions soient rapidement offertes à tous ceux qui en ont besoin. Il importe à cet effet de renforcer l'appui financier aux pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés et trouver de nouveaux moyens d'accueillir des réfugiés pour parvenir très concrètement à un partage des responsabilités. Dans le contexte actuel, la coopération internationale est plus que jamais nécessaire. L'attention s'est beaucoup portée sur les événements en Europe alors que la plupart des réfugiés, soit 86 %, se trouvent encore dans le monde en développement.

II. Aperçu général des activités

A. Faits saillants au niveau régional

4. L'Afrique subsaharienne a accueilli la majorité des réfugiés dans le monde et a encore connu un nombre important de crises simultanées à grande échelle liées aux réfugiés. Les situations d'urgence récentes au Burundi, au Nigéria, en République centrafricaine et au Soudan du Sud se sont envenimées, et le conflit au Yémen a eu des répercussions sur plusieurs pays de la région. Dans le même temps, les conflits prolongés

¹ Ce chiffre comprend 21,3 millions de réfugiés (16,1 millions de réfugiés relevant du HCR et 5,2 millions de réfugiés palestiniens relevant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), 40,8 millions de personnes déplacées internes et 3,2 millions de demandeurs d'asile.

au Mali, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan ont eu pour effet de maintenir des millions de personnes en exil. On comptait en Afrique subsaharienne un peu moins de 19,4 millions de personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat, dont quelque 4,4 millions de réfugiés et près de 11 millions de personnes déplacées. Nombre de réfugiés et de déplacés en Afrique souffraient d'insécurité alimentaire, les niveaux de malnutrition aiguë globale, de retard de croissance et d'anémie étant en hausse. Les obstacles à l'accès humanitaire ont encore aggravé la situation, et l'insécurité alimentaire a conduit à des stratégies d'adaptation préjudiciables dans les régions les plus touchées.

5. La violence et les violations des droits de l'homme provoquées par les troubles politiques au Burundi ont contraint 263 000 personnes à fuir au-delà de leurs frontières. Le maintien du caractère civil des camps de réfugiés et la prévention de la violence sexuelle et sexiste sont deux des plus grands défis auxquels le HCR et ses partenaires ont dû faire face. En République centrafricaine, l'entrée en fonctions d'un nouveau Président en mars a permis d'espérer le rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays, et grâce à l'appui du HCR, des personnes réfugiées dans des pays voisins ont participé aux élections. Alors que la situation de sécurité générale restait fragile, provoquant de manière sporadique des déplacements forcés, des retours progressifs ont aussi été observés et ils devraient se multiplier au second semestre de cette année.

6. Le conflit au Nigéria s'est envenimé, portant le nombre de personnes déplacées à plus de 2,7 millions, dont 2 millions à l'intérieur du pays, plus de 155 000 au-delà des frontières et des centaines de milliers à l'intérieur du Cameroun, du Niger et du Tchad en raison des insurrections transfrontières. En juin 2016, le HCR et le Gouvernement nigérian ont organisé un dialogue ministériel sur la protection des réfugiés, réunissant des représentants des quatre pays du bassin du lac Tchad ainsi que d'organismes des Nations Unies, d'organisations régionales, de gouvernements donateurs et de la société civile, afin de s'attaquer à la question de l'augmentation inquiétante du nombre d'incidents liés à la protection, notamment des cas de refoulement. Ils sont convenus de prendre aux niveaux local, national et régional des mesures visant à renforcer la protection et ont établi un plan d'action pour trouver des solutions possibles aux problèmes liés aux déplacements. Au Soudan du Sud, le conflit et l'insécurité alimentaire ont continué à provoquer des déplacements et à compliquer une situation qui mettait déjà des vies en danger. Près de 870 000 Sud-Soudanais ont fui vers des pays voisins et près de 1,7 million ont été déplacés à l'intérieur du pays.

7. En ce qui concerne les Amériques, les pourparlers de paix entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) ont dominé le paysage politique. Ces efforts ont conduit à un accord spécifique de cessez-le-feu définitif et de dépôt des armes, qui a été conclu à La Havane en juin 2016 et fera partie intégrante de l'accord de paix définitif. La mise en œuvre de cet accord reste subordonnée à la conclusion fructueuse des négociations, à la signature de l'accord de paix définitif et à son approbation par referendum. En Colombie, plus de 7,1 millions de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur du pays et plus de 340 000 étaient en exil. Le HCR a poursuivi son action en faveur de l'accès continu à la protection internationale dans les pays d'asile, du caractère volontaire du retour et de la recherche de solutions pour les réfugiés et les personnes déplacées. Le tremblement de terre d'avril 2016 en Équateur a coûté la vie à plus de 650 personnes, a provoqué le déplacement de plus de 80 000 habitants et a touché des réfugiés et demandeurs d'asile, provenant principalement de Colombie, qui vivaient dans des zones touchées par le séisme. Le HCR a acheminé l'aide humanitaire par voie aérienne afin d'appuyer les opérations de secours en Équateur.

8. La région de l'Asie et du Pacifique a accueilli plus de 8,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont quelque 3,9 millions de réfugiés, 2,9 millions de déplacés et environ 1,5 million d'apatrides. La majorité des réfugiés étaient originaires d'Afghanistan et du Myanmar. La longue tradition de protection des réfugiés a en grande partie été respectée, même si la majorité des pays de la région n'ont pas adhéré à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967.

9. Les réfugiés afghans sont toujours l'une des plus importantes populations en situation de déplacement prolongé dans le monde. Sur les 2,6 millions de réfugiés afghans, 94 % se trouvaient dans les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan. Bien que le Pakistan soit, selon les chiffres officiels, le deuxième pays d'accueil dans le monde, avec 1,6 million de réfugiés enregistrés, il accueillait en outre 1 million d'Afghans sans papiers, selon les estimations. Au second semestre de 2015, la situation en Afghanistan s'est détériorée ; l'intensification de la violence a entraîné des déplacements à grande échelle et une réduction de l'accès humanitaire. Plus de 340 000 Afghans ont été déplacés à l'intérieur du pays à la suite des récents combats, ce qui a porté le nombre total de déplacés à 1,2 million. Malgré ces difficultés, le HCR a continué à collaborer avec le Gouvernement d'union nationale en Afghanistan et ses partenaires en vue de faciliter la réintégration des réfugiés rapatriés et d'aider les personnes déplacées. La communauté internationale s'est aussi à nouveau engagée à trouver des solutions à la situation des réfugiés afghans lors du débat de haut niveau de la soixante-sixième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire, en octobre 2015.

10. Au Myanmar, les élections de novembre 2015 et la mise en place d'un nouveau Gouvernement en 2016 ont marqué des étapes significatives, qui pourraient ouvrir la voie au rapatriement à terme de 380 000 déplacés et de plus de 450 000 réfugiés dans la région, principalement en Thaïlande. Le HCR espère que l'évolution positive de la situation politique entraînera aussi une réduction du nombre élevé de personnes mettant leur vie en danger à bord d'embarcations de fortune en Asie du Sud-Est.

11. L'Europe a accueilli près de 4,4 millions de réfugiés, soit 1,3 million de plus que l'année précédente. La majorité d'entre eux (57 %) étaient des Syriens en Turquie. La région a connu une augmentation du nombre de réfugiés et de migrants ayant effectué de dangereuses traversées en Méditerranée. En 2015 et durant le premier semestre de 2016, plus de 1,2 million de personnes ont atteint les côtes de l'Europe, principalement en Grèce, mais aussi en Italie et en Espagne. La majorité d'entre elles venaient de pays touchés par un conflit, dont 45 % de République arabe syrienne, 20 % d'Afghanistan et 9 % d'Iraq. La plupart ont poursuivi leur voyage jusqu'en Allemagne, en Autriche et en Suède ; on comptait parmi eux environ 90 000 mineurs séparés et non accompagnés qui ont demandé l'asile dans des États membres de l'Union européenne. Malgré les efforts accrus de l'Union européenne et d'un certain nombre d'États pour mener des opérations de sauvetage en mer, quelque 6 300 personnes ont disparu, probablement en se noyant.

12. De nombreux pays ont réagi à cette crise en imposant des restrictions encore plus importantes à l'accès à leur territoire, mettant à l'épreuve le régime d'asile européen commun d'asile. Certains ont estimé que leurs responsabilités se limitaient à la facilitation du transit par leur territoire tandis que d'autres ont fermé leurs frontières, érigé des clôtures et adopté des lois restrictives pour dissuader les réfugiés d'entrer sur leur territoire, notamment en incriminant les entrées illégales, en procédant à des placements en détention et en confisquant des biens. Le HCR a présenté plusieurs propositions à l'appui d'une action collective efficace et coordonnée des États européens pour faire face aux défis dans ce domaine en prenant en considération la protection des réfugiés. En mars 2016, l'Union européenne et la Turquie ont publié une déclaration sur la situation, portant sur le flux des personnes se déplaçant de la Turquie vers la Grèce et prévoyant le retour en Turquie de certaines catégories de personnes. Le HCR n'était pas partie à cet accord et a demandé que des garanties de protection soient mises en place dans ces deux pays.

13. Du fait du conflit en Ukraine, plus de 1,4 million de personnes ont déposé des demandes d'asile ou d'autres formes de séjour légal dans d'autres pays. Les autorités ukrainiennes ont indiqué avoir enregistré plus de 1,7 million de personnes déplacées dans le pays, mais selon le plan de réponse humanitaire interinstitutions de 2016, leur nombre serait compris entre 800 000 et 1 million. Ce plan concerne 2,5 millions de personnes dans le besoin aussi bien dans des zones contrôlées que dans des zones non contrôlées par le Gouvernement dans l'est du pays. La situation dans ces zones est restée instable, des restrictions très importantes étant imposées à la liberté de circulation à travers la « ligne de front ». Les opérations humanitaires ont été entravées par des restrictions sur l'accès à certaines zones, qui ont accentué la vulnérabilité de la population.

14. Au cours de l'année écoulée, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont connu des déplacements de grande ampleur. Plus de 30 % de la population totale relevant du mandat du HCR, dont 2,7 millions de réfugiés, 13,9 millions de déplacés et plus de 370 000 apatrides, provenaient de la région. En Iraq, l'escalade du conflit armé a provoqué d'importants déplacements, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Des exécutions, des viols et d'autres actes de violence ont été perpétrés à grande échelle, de graves atteintes étant portées aux droits de l'homme et à la primauté du droit. En mai et juin 2016, l'intensification du conflit a contraint 130 000 personnes déplacées à fuir Falloujah, Mossoul et les régions avoisinantes. Le HCR et ses partenaires ont fourni aux déplacés l'hébergement et l'aide humanitaire d'urgence nécessaires. Toutefois, les besoins croissants et de graves pénuries de fonds ont mis à rude épreuve les capacités. La dégradation des conditions de vie et l'augmentation de la pauvreté de déplacés en Iraq en ont incité beaucoup à recourir à des stratégies d'adaptation préjudiciables et à opter pour des mouvements secondaires.

15. Le conflit en République arabe syrienne, entré dans sa sixième année, a continué à entraîner des déplacements, portant à 6,5 millions le nombre de déplacés. Malgré la cessation des hostilités décidée en février 2016, il est resté très difficile d'assurer un accès sûr et libre des organismes humanitaires aux 13,5 millions de personnes dans le besoin, selon les estimations. Néanmoins, le HCR et ses partenaires ont utilisé de tous les moyens possibles pour atteindre les populations touchées, y compris par-delà les lignes d'affrontement et les frontières. Quelque 3,2 millions de personnes ont pu bénéficier d'articles de secours, dont 430 000 situées dans plus de 30 zones difficiles d'accès et 469 000 grâce à des opérations transfrontalières. Avec plus de 4,8 millions de réfugiés syriens dans la région, les pays d'accueil ont continué à faire face à d'énormes problèmes d'ordre politique, économique et sécuritaire, ce qui a conduit à la mise en place de politiques plus strictes de gestion des frontières. Afin de soulager le fardeau de ces pays tout en encourageant la solidarité internationale et le partage des responsabilités en la matière, le HCR a organisé, en mars 2016, une réunion ministérielle visant à étudier d'autres voies pour l'admission de réfugiés syriens. Avec quelque 200 000 places d'accueil offertes à ce jour, le niveau de solidarité internationale s'est avéré largement insuffisant par rapport à l'ampleur de la tragédie.

16. L'escalade du conflit au Yémen en 2015 n'a fait qu'aggraver une situation humanitaire déjà particulièrement alarmante, 82 % environ de la population ayant besoin d'une assistance. Les combats ont entraîné des déplacements massifs dans le pays (plus de 2 millions de personnes concernées) tandis que plus de 178 000 réfugiés ont rallié des pays voisins ou franchi le golfe d'Aden vers l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique. Depuis le début d'avril 2016, des pourparlers de paix et une cessation partielle des hostilités ont permis d'apporter en quelques occasions une assistance vitale, bien que nombre de zones soient restées peu sûres et difficiles d'accès. Malgré la poursuite des violences, le Yémen a accueilli quelque 268 000 réfugiés et reçu plus de 119 000 personnes dans le cadre de mouvements migratoires mixtes. En Libye, le conflit a encore frappé plus de 435 000 personnes qui se sont déplacées à l'intérieur du pays et quelque 100 000 réfugiés et

demandeurs d'asile. Le HCR et ses partenaires ont procuré de l'aide aux populations les plus vulnérables, malgré de grandes difficultés d'accès. La Libye est restée un important lieu de transit et point de départ des migrations irrégulières d'Afrique du Nord vers l'Italie, où des dizaines de milliers de réfugiés, demandeurs d'asile et migrants ont été victimes de la traite des personnes, d'abus, de détention arbitraire et d'exploitation.

B. Préparation aux situations d'urgence et interventions

17. Le HCR est intervenu dans quatre situations d'urgence de niveau 3 préexistantes à l'échelle du système en Iraq, en République arabe syrienne, en République centrafricaine et au Soudan du Sud, ainsi que dans une nouvelle situation survenue au Yémen dans le courant de l'année. Cinq nouvelles situations d'urgence déclarées au sein du HCR, en rapport avec des crises liées aux réfugiés et aux déplacements internes dans 18 pays, ont également justifié une mobilisation. Le Haut-Commissariat a géré des stocks mondiaux dans sept sites distincts et conservé sa capacité de secourir au moins 600 000 personnes dans un délai de soixante-douze heures. Plus de 11 000 tonnes métriques d'articles de secours (comprenant des tentes, lampes solaires, kits de cuisine, moustiquaires, bâches en plastique, couvertures et jerrycans) ont été livrées par voie aérienne, routière et maritime. Le Haut-Commissariat a en outre maintenu en place des équipes de réserve prêtes au déploiement et préservé des arrangements avec des partenaires aux fins de l'envoi de personnel expérimenté dans le cadre d'interventions d'urgence. Quelque 470 chefs d'équipe d'urgence et experts en protection, construction d'abris et planification sur site, approvisionnement en eau, assainissement et hygiène, gestion de l'information et sécurité du personnel ont ainsi été déployés, dont près de 190 provenaient de partenaires de réserve. Parmi ceux-ci, 95 étaient des membres du personnel de protection.

18. Face au grand nombre d'arrivées en Europe, le HCR et ses partenaires ont lancé une vaste opération d'intervention d'urgence. Des centaines de membres du personnel et des ressources ont été déployés dans 20 endroits différents en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Grèce, en Serbie et en Slovénie. Des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence ont été mises en place, l'enregistrement et le suivi de la protection vingt-quatre heures sur vingt-quatre étant assurés aux points d'entrée et de sortie de tous les pays concernés, ainsi que le regroupement des familles séparées et l'identification des personnes ayant des besoins spécifiques (notamment les enfants séparés et non accompagnés). Près de 2,5 millions d'articles de secours, dont des couvertures, des trousseaux d'hygiène, des nattes de couchage et des imperméables, ont été distribués et des structures d'accueil adaptées aux conditions hivernales ont aussi été prévues. Suite à la fermeture des frontières dans les pays de l'ouest des Balkans en mars 2016, le HCR a adapté ses ressources de façon à augmenter les capacités et les services d'accueil pour les besoins de plus de 57 000 demandeurs d'asile et réfugiés demeurés en Grèce.

19. Le HCR a continué à renforcer ses capacités de préparation aux situations d'urgence, notamment par l'établissement de quatre entrepôts régionaux (à Djibouti, en Grèce, en Ouganda et en Serbie) en vue d'y stocker des articles de secours plus près des lieux de livraison. Le Haut-Commissariat a par ailleurs conçu un outil de diagnostic afin d'aider les dispositifs d'intervention dans les pays concernés à contrôler leurs niveaux de préparation. En 2015, le HCR a mis en ligne un nouveau manuel relatif aux situations d'urgence, qui permet à son personnel et ses partenaires de disposer d'informations actualisées en matière de politiques, de directives opérationnelles et d'outils interinstitutionnels.

III. Protection et solutions

A. Cadre de protection

20. Si l'on considère l'année écoulée, force est de constater que le bilan en matière de protection est mitigé. L'immense majorité des réfugiés dans le monde ont été généreusement accueilli dans les régions en développement, par des États voisins de ceux qui sont en proie à un conflit. Si ces pays ont, dans l'ensemble, maintenu leurs frontières ouvertes malgré les graves répercussions socioéconomiques d'une telle politique, il est devenu de plus en plus difficile de garantir l'accès aux territoires et d'assurer une protection à l'intérieur des pays, en particulier dans le contexte des mouvements mixtes. Un certain nombre de pays ont pris des mesures pour restreindre l'espace de protection et empêcher l'accès à leur territoire en érigeant des barrières physiques, juridiques et administratives. Dans certaines régions, le climat de peur ambiant a entraîné des actes de violence et a alimenté les préjugés, compromettant ainsi la sécurité et le bien-être des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le placement en détention a été fréquemment utilisé en réponse au nombre croissant de demandes d'asile. Le HCR a continué de collaborer avec les États dans le cadre de sa stratégie mondiale « Au-delà de la détention (2014-2019) », en vue de promouvoir des solutions de remplacement à la détention, en particulier pour les enfants et les familles.

21. Dans plusieurs régions du monde, des politiciens et décideurs ont tenu, à la suite de graves attaques, des discours polarisés faisant allusion à de possibles liens entre le terrorisme et les mouvements de population, sans aucune preuve ni base factuelle. Bien qu'il partage les préoccupations légitimes des États sur la nécessité de répondre aux éventuelles menaces contre leur sécurité, le HCR soutient que sécurité et protection ne s'excluent pas mutuellement. En décembre 2015, il a publié une note intitulée « Appréhender les questions de sécurité sans porter atteinte à la protection des réfugiés » dans laquelle il prône une approche intégrée visant à remplir les deux objectifs, notamment par une application adéquate des dispositions de la Convention de 1951 et d'autres instruments pertinents qui permettent aux États de gérer leurs problèmes sécuritaires tout en respectant les normes de protection des réfugiés.

22. De l'avis de certains, les problèmes qui se sont posés à la suite des événements survenus au cours de l'année écoulée proviennent de lacunes dans la Convention de 1951. Pourtant, le non-respect des principes énoncés dans la Convention témoignait plutôt d'une absence de volonté politique dans ce domaine. La Convention a permis de sauver un nombre considérable de vies au cours des soixante-cinq dernières années et elle a conservé toute sa pertinence dans le contexte des récents événements. Ce sont les dérogations aux principes de la protection internationale qui ont été à l'origine de la gestion inadéquate des arrivées massives et ont provoqué des tensions avec d'autres États. Dans ce cadre, il est indispensable de renforcer la mise en œuvre des principes du droit des réfugiés et d'accroître le partage des responsabilités sous diverses formes.

B. Mouvements mixtes et nécessité de renforcer le partage des responsabilités au niveau international

23. Des mouvements mixtes de grande ampleur, notamment de demandeurs d'asile et de réfugiés, ont continué de se produire dans toutes les régions du monde. En Asie du Sud-Est, nombre de migrants et de réfugiés en quête de sécurité et d'une vie meilleure ont mis leur vie entre les mains de passeurs. Quelque 33 600 réfugiés et migrants ont entrepris ce genre de voyage et, d'après les estimations, 370 personnes seraient mortes, principalement de faim, de déshydratation, de maladie ou du fait des mauvais traitements subis alors qu'elles

se trouvaient entre les mains des passeurs. Des milliers de personnes auraient été abandonnées en mer par les passeurs et des fosses communes ont été découvertes le long de la frontière terrestre entre la Malaisie et la Thaïlande, à proximité des camps de passeurs désertés.

24. La situation dans le Triangle nord de l'Amérique centrale s'est détériorée tandis que l'attention se portait sur d'autres crises qui éclataient dans d'autres régions du monde. La flambée de violence survenue en El Salvador, au Guatemala et au Honduras a provoqué le déplacement de dizaines de milliers de personnes qui ont dû fuir vers d'autres régions du pays ou vers des pays voisins, principalement au Mexique, parfois en vue de gagner les États-Unis d'Amérique, en quête de sécurité et de protection. Le nombre de demandes d'asile déposées par des personnes originaires de cette région a plus que quadruplé depuis 2010 et atteignait 55 000 à la fin de l'année 2015. Sur l'ensemble des personnes qui ont fui, un grand nombre ont subi des violences sexuelles et sexistes, ont été enrôlées de force dans des groupes criminels et ont été reconnues comme ayant de bonnes raisons de craindre les persécutions. En collaboration avec des États, la société civile et des partenaires de la région, le HCR s'est efforcé de proposer des solutions tenant compte des besoins de protection, en particulier au vu de l'augmentation du nombre d'enfants non accompagnés.

25. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, les mouvements ont persisté à travers le golfe d'Aden et la mer Rouge, ainsi que de l'Afrique du Nord vers l'Europe via la Méditerranée. L'ampleur des mouvements par voie maritime en provenance de la Libye a augmenté de manière exponentielle, plus de 127 000 personnes ayant risqué leur vie pour rejoindre l'Europe. Le Sommet de La Valette sur la migration, qui s'est tenu à Malte en novembre 2015, a abouti à la mise en place d'un plan d'action et d'un fonds d'urgence en vue de s'attaquer aux causes profondes des mouvements mixtes dans la région.

26. Ces mouvements irréguliers sont généralement induits par une protection inadaptée, des inégalités dans l'accès à l'éducation et à l'emploi, et l'absence de solutions disponibles sur place. Dans son rapport à l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants (A/70/59), le Secrétaire général a demandé que des engagements soient pris au niveau mondial pour garantir les droits fondamentaux, la sûreté et la dignité des réfugiés et des migrants, et a invité les États à s'attaquer aux causes profondes de ces mouvements, à protéger ceux qui sont contraints d'entreprendre de tels voyages, notamment par voie maritime, et à lutter contre la discrimination et la xénophobie dont ces personnes sont victimes.

27. Le Secrétaire général a proposé d'adopter un pacte mondial sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés de sorte que les conséquences de leur fuite ne soient pas supportées de façon disproportionnée par certains États et régions, du fait de leur proximité avec le pays d'origine des réfugiés. Dans son rapport, le Secrétaire général a aussi chargé le HCR de lancer un plan d'intervention global pour aider les États à respecter leurs engagements au titre du pacte mondial et d'en coordonner la mise en œuvre. Ce plan pourrait comprendre des mesures visant à alléger la pression exercée sur les pays d'accueil, à faciliter le rapatriement librement consenti et à assouplir les conditions d'entrée dans d'autres pays.

C. Rapatriement librement consenti

28. Le rapatriement librement consenti est demeuré impossible pour la majorité des réfugiés dans le monde. En 2015, environ 200 000 personnes ont eu accès à cette solution. Malgré une légère augmentation par rapport à 2014 (126 000 personnes rapatriées), ce nombre est resté le troisième plus faible résultat enregistré en termes de retour de réfugiés au cours des vingt dernières années. Les retours ont eu lieu pour la plupart vers l'Afghanistan (61 400), le Soudan (39 500), la Somalie (32 300) et la République centrafricaine (21 600).

29. Les conflits, les persécutions, la violence ethnique, les violations des droits de l'homme et l'absence d'état de droit ont été les principaux obstacles au retour. On peut également citer la perte des moyens de subsistance, l'absence d'accès aux soins de santé et à l'éducation, et les difficultés rencontrées pour obtenir la restitution de terres et de biens. Le retour ne peut être durable que si l'on s'attaque aux causes profondes des déplacements. C'est à cette question qu'a été consacré le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection en décembre 2015. Les participants ont analysé les éléments déclencheurs des déplacements liés aux conflits et ont préconisé la collaboration entre les acteurs politiques, les acteurs humanitaires et les acteurs du développement pour lever les obstacles au retour.

30. Malgré ces difficultés, le HCR a identifié des possibilités de promouvoir des conditions propices au retour dans un certain nombre d'opérations. En République centrafricaine, le HCR s'est attaché à chercher des solutions aux questions relatives au logement, à la terre et à la propriété, en collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires. En Colombie, le HCR et le PNUD ont apporté leur appui à l'élaboration d'une stratégie globale de solutions transitoires destinée à rendre possible le retour de centaines de milliers de réfugiés dans la région. Au Myanmar, le HCR a coordonné des consultations multipartites, y compris avec des réfugiés, afin de déterminer les besoins les plus importants dans les zones de retour. Le projet pilote visant à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés somaliens se trouvant au Kenya a également été élargi à des zones qui n'étaient jusque-là pas couvertes. En octobre 2015, le HCR et l'Union européenne ont organisé conjointement une conférence d'annonce de contributions visant à susciter des engagements en faveur de la réintégration des réfugiés somaliens. En mai 2016, le Gouvernement kényan a une nouvelle fois réaffirmé son intention de fermer les camps de réfugiés de Dadaab. Il a toutefois précisé par la suite que tout retour serait librement consenti conformément à l'accord tripartite signé avec le Gouvernement somalien et le HCR, et que le Kenya continuerait à s'acquitter de ses obligations envers les réfugiés conformément aux droits national et international.

D. Réinstallation et autres procédures d'admission pour des motifs humanitaires

31. Les programmes de réinstallation et d'admission pour des motifs humanitaires se sont multipliés, les autres solutions étant inaccessibles à la majorité des réfugiés dans le monde. Au cours de l'année écoulée, plusieurs pays ont affiché une volonté de mobilisation accrue dans ce domaine, qui s'est notamment traduite par de nouvelles contributions importantes de la part de pays de réinstallation de longue date et des progrès de la part d'États qui ne prennent généralement pas part aux efforts mondiaux en matière de réinstallation. En 2015, 33 États ont proposé des programmes de réinstallation ou d'admission pour des motifs humanitaires, contre 27 en 2014. Le programme de réinstallation solidaire mis en place par l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay a constitué un exemple de collaboration régionale destinée à améliorer les possibilités de réinstallation dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'action du Brésil de 2014. Entre-temps, avec la détérioration de la situation en République arabe syrienne, l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont revu à la hausse les quotas annuels fixés pour l'accueil de réfugiés syriens.

32. La réinstallation a continué de jouer un rôle crucial dans les actions de protection menées par le HCR dans le contexte des déplacements forcés. La priorité a été accordée aux femmes et aux filles dans les situations à risque, avec près de 12 % des demandes de réinstallation émanant de cette catégorie de personnes pour la cinquième année consécutive,

soit une part de 2 % supérieure à l'objectif fixé par le HCR. En 2015, le HCR a traité plus de 134 000 demandes contre quelque 104 000 l'année précédente. En quatre ans, le nombre de demandes soumises chaque année au HCR a augmenté de 79 %, ce qui a obligé ce dernier à renforcer sensiblement sa capacité d'intervention. Malgré les progrès accomplis, l'écart entre les places disponibles et les places nécessaires – estimées à plus de un million – ne cesse de se creuser.

33. À côté des programmes de réinstallation traditionnels, le HCR a demandé à la communauté internationale d'élargir les conditions d'admission, notamment au regroupement familial, aux parrainages privés, aux évacuations sanitaires, aux visas d'étudiants et bourses d'études, et aux programmes de mobilité de la main-d'œuvre. Cette démarche peut permettre d'alléger la pression qui pèse sur les pays d'accueil et représenterait un aspect important du partage des responsabilités au niveau international. Une réunion ministérielle sur le partage au plan mondial des responsabilités par des voies d'admission des réfugiés syriens, a été organisée à cette fin par le HCR, en mars 2016. En collaboration avec des États et des partenaires dans toutes les régions, le HCR s'efforce de promouvoir l'élargissement des conditions d'admission et élabore des lignes directrices à l'intention du personnel pour que celui-ci soit en mesure d'appuyer cette initiative. Une collaboration visant à examiner les moyens d'inclure les réfugiés dans des systèmes qui favorisent la libre circulation et le travail a déjà été mise en place avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Marché commun du Sud (MERCOSUR).

E. Intégration locale

34. Dans le cadre des stratégies globales de solutions, le HCR envisage toutes les solutions, y compris l'intégration locale. Le HCR a continué de collaborer avec les gouvernements et les parties prenantes compétentes en vue de trouver des solutions au niveau local pour les réfugiés angolais et rwandais, avec l'appui de la communauté internationale. En septembre 2015, le Gouvernement zambien a approuvé l'extension des critères pour l'intégration locale de tous les anciens réfugiés angolais arrivés dans le pays avant 2003, ainsi que de quelque 4 000 Rwandais. Le Gouvernement tanzanien a délivré des certificats de nationalité à plus de 151 000 anciens réfugiés burundais dans le cadre d'une stratégie globale de solutions multipartite et met actuellement en œuvre une stratégie d'intégration à leur intention. Des États d'Afrique de l'Ouest étudient la manière dont le cadre de la CEDEAO pourrait compléter les lois nationales en offrant une résidence permanente et, dans certains cas, la naturalisation.

F. Besoins spécifiques

35. Le HCR a poursuivi ses activités en se fondant sur sa politique sur l'âge, le genre et la diversité qui vise à faire en sorte que toutes les personnes relevant de sa compétence, indépendamment de leur âge, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, de leur handicap ou de leur appartenance à une minorité nationale, aient accès dans des conditions d'égalité à la protection et à l'assistance dont elles ont besoin et qu'elles aient le droit de participer aux décisions qui influencent leur existence. Malgré les efforts faits par le HCR et ses partenaires pour réduire les obstacles qui empêchent les personnes handicapées relevant de leur compétence d'accéder aux services et à l'assistance dont elles ont besoin, il est resté très difficile d'identifier ces personnes et de les associer à la prise de décision. La collecte d'informations relatives au handicap a donc été renforcée au moment de l'enregistrement afin de permettre au Haut-Commissariat et à ses partenaires de mieux cibler ce groupe. Des efforts ont également été faits pour répondre aux besoins des

personnes âgées, notamment en recourant à des équipes de santé mobiles et en proposant des solutions de transport vers les établissements de santé dans un certain nombre d'opérations.

36. Pour créer un environnement sûr, il est indispensable de renforcer l'égalité entre les sexes, d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe et d'autonomiser les femmes et les filles déplacées, y compris en les faisant participer vraiment à la prise de décisions. Dans le cadre de la priorité stratégique globale du HCR relative à la responsabilisation et à l'autonomie des communautés, 53 % des opérations dans ce domaine ont enregistré un renforcement de la participation des femmes à des postes d'encadrement et de direction. Le HCR a entrepris la révision de ses cinq engagements à l'égard des femmes réfugiées, sur la base des résultats d'une étude sur l'égalité entre les sexes concernant 70 opérations dans le monde.

37. Au cours de l'année écoulée, nombre d'opérations ont enregistré une amélioration de l'efficacité de la réaction face à la violence sexuelle et sexiste et de la prévention de ce phénomène, 40 d'entre elles visant à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies dans ce domaine. Dans le cadre de l'initiative « Save from the start », le HCR a dépêché des experts confirmés dans le domaine de la violence sexuelle et sexiste dans le cadre de plus de 10 opérations afin de fournir une assistance technique dès le début des situations d'urgence. Le HCR a également participé à la rédaction de la version révisée des Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations (CPI). Ces directives ont pour objet de promouvoir des actions intersectorielles visant à prévenir et atténuer les violences sexuelles et les autres formes de violence dont sont victimes aussi bien les femmes et les filles que les groupes vulnérables.

38. Traditionnellement, l'aide humanitaire n'a pas accordé une attention suffisante aux besoins spécifiques des jeunes ni aux risques de protection accrus auxquels ces derniers sont exposés. Dans le cadre du suivi d'un certain nombre d'initiatives prises ces dernières années pour revoir l'engagement du HCR vis-à-vis des jeunes déplacés, le HCR a entrepris de renforcer son appui à cette catégorie de personnes, notamment en affectant des membres du personnel à cette mission et en menant différentes campagnes de sensibilisation. Conjointement avec la Women's Refugee Commission, le HCR a engagé un processus de consultations mondiales des jeunes réfugiés en vue d'élaborer des lignes directrices et des recommandations pratiques sur la mise en place de programmes de protection tenant compte des jeunes.

39. Le HCR a redoublé d'efforts pour garantir un accès sûr à l'éducation et accroître les possibilités d'éducation pour les personnes relevant de sa compétence ainsi que les effets engendrés, deux points qu'il avait érigés en priorités. Le taux de scolarisation des enfants déplacés dans les écoles primaires a augmenté dans 56 opérations. Des mesures spécifiques ont également été prises pour améliorer le taux de fréquentation scolaire des filles et faire en sorte que celles-ci poursuivent leur scolarité, notamment en recrutant des femmes au sein du personnel enseignant et en prenant des mesures pour prévenir la violence sexuelle et sexiste. Le coût de la scolarisation, la discrimination, les infrastructures inadéquates et le manque d'enseignants qualifiés, l'absence d'accès aux articles d'hygiène et les mariages forcés et précoces ont constitué autant de défis à relever dans ce domaine. L'objectif de développement durable 4 qui consiste à parvenir à l'éducation pour tous d'ici à 2030 est un créneau qu'il faut impérativement exploiter pour que les enfants et les jeunes réfugiés et apatrides soient pris en compte dans la planification du secteur de l'éducation au niveau national.

IV. Déplacements internes

40. Selon les estimations, à la fin de l'année 2015, la population de déplacés du fait des conflits et de la violence atteignait le niveau record de 40,8 millions de personnes, soit 2,6 millions de plus que l'année précédente. Cette augmentation est due en grande partie aux troubles persistants au Moyen-Orient puisque les déplacements en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen représentent plus de la moitié du total des nouveaux déplacements internes enregistrés, tandis que d'autres situations de déplacement internes de grande ampleur en Afghanistan, en Colombie et dans différentes régions d'Afrique restaient non résolues. L'année dernière, le HCR a fourni protection et assistance à quelque 37,5 millions de déplacés dans 28 pays, un nombre plus de cinq fois supérieur au total de personnes déplacées prises en charge par le HCR depuis l'introduction, en 2006, du système de groupes thématiques du CPI.

41. Le HCR a conservé la direction, au niveau mondial, des groupes chargés de la protection, des abris, et de la coordination et de la gestion des camps. Le groupe mondial de la protection a mis à jour son cadre stratégique pour la période 2016-2019 qui oriente les priorités et le travail du groupe et place en particulier la protection au cœur de l'action humanitaire. Dans ce domaine, le HCR a dirigé 22 des 28 groupes de protection dans le monde et a en mis en place plusieurs autres conjointement avec des organisations non gouvernementales (ONG) et un certain nombre de gouvernements. Dans le cadre du suivi de l'examen de l'ensemble du système de protection demandé par le Conseil norvégien pour les réfugiés au nom du CPI et du groupe mondial de la protection, le HCR a pris la direction de ce dernier groupe et a élaboré un cadre d'action global sur la protection en vue de renforcer les interventions des membres du CPI.

42. Le HCR a codirigé, avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le groupe mondial chargé des abris d'urgence qui a apporté son soutien à 25 groupes au niveau des pays et aidé ainsi 16,2 millions de personnes ayant besoin d'un abri et d'articles non alimentaires. Le HCR a dirigé 11 de ces 25 groupes au niveau des pays et a mis en place plusieurs autres groupes en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres partenaires. Le groupe mondial de la coordination et de la gestion des camps, codirigé par le HCR et l'OIM, a apporté son soutien à 37 groupes de terrain dans le monde.

V. Apatridie

43. Selon les données nationales disponibles dans 78 pays, environ 3,7 millions de personnes ont été enregistrées comme apatrides en 2015. Toutefois, le HCR a estimé à au moins 10 millions le nombre de personnes apatrides dans le monde. La collecte de données complètes sur les populations apatrides a continué de poser un problème. Pour remédier à cela, le HCR a appuyé de nouvelles études et enquêtes dans 13 pays. Le mois de novembre 2015 a marqué le premier anniversaire de la campagne du Haut-Commissariat visant à mettre fin à l'apatridie en dix ans. La campagne a bénéficié d'un solide appui au niveau mondial et des efforts conjoints avec les partenaires ont permis de jeter les bases nécessaires pour parvenir au règlement d'un certain nombre de situations d'apatridie prolongées. Les deux premières années de la campagne étant axées sur les enfants apatrides, le HCR a organisé des consultations avec plus de 250 enfants et jeunes apatrides dans sept pays. Leurs expériences ont été consignées dans un rapport spécial intitulé « Je suis là, j'existe : l'urgente nécessité de mettre fin à l'apatridie », qui comprend des recommandations pour prévenir l'apatridie des enfants et régler ce problème.

44. À l'échelle mondiale, au moins 49 100 personnes apatrides ou dont la nationalité n'est pas déterminée ont acquis une nationalité ou ont vu leur nationalité confirmée. La collaboration du HCR avec le Gouvernement ivoirien a permis à plus de 2 000 apatrides d'acquiescer la nationalité. En Asie centrale, le travail du HCR avec les gouvernements et les ONG a permis l'identification et le règlement de milliers de cas d'apatridie. En Thaïlande, la coopération avec le Gouvernement et les partenaires, qui travaillent avec les communautés apatrides, a permis l'octroi de la nationalité à plus de 18 000 personnes au cours des trois dernières années. En République dominicaine, les autorités ont confirmé que plusieurs milliers de personnes précédemment privées de leur nationalité étaient considérées comme des citoyens dominicains et avaient droit à des documents d'état civil. Le HCR a maintenu des partenariats solides pour faciliter l'enregistrement des naissances visant à mettre fin à l'apatridie, notamment en Bosnie-Herzégovine, en Indonésie et au Kenya. Des actions ont aussi été menées par les gouvernements concernés, le HCR et les partenaires dans les pays voisins de la République arabe syrienne afin de faciliter et d'améliorer l'enregistrement des naissances d'enfants de réfugiés syriens.

45. Plusieurs initiatives régionales ont été l'occasion de réaliser des progrès. En août 2015, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté un projet de protocole sur le droit à la nationalité en Afrique – Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples – qui vise à éliminer l'apatridie sur le continent. Le protocole devrait être adopté par les États membres de l'Union africaine en 2017. En décembre 2015, le Conseil de l'Union européenne a adopté ses premières conclusions sur l'apatridie, saluant la campagne du HCR et invitant la Commission européenne à faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les États membres. Un atelier régional pour l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur le droit à la nationalité et à l'enregistrement des naissances a facilité l'échange de bonnes pratiques. Dans les Amériques, des progrès ont été accomplis dans le cadre du Plan d'action du Brésil.

46. Le nombre d'États parties aux conventions relatives à l'apatridie a continué d'augmenter, avec l'adhésion du Belize, de l'Italie, du Mali et de la Sierra Leone. Ces adhésions portent le nombre total d'États parties à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides à 88 et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie à 67. Le Bélarus, le Costa Rica et le Tadjikistan ont adopté une nouvelle législation sur la nationalité afin de renforcer la prévention des cas d'apatridie et la protection des apatrides.

VI. De nouvelles approches pour remédier aux déplacements forcés

47. Au cours de l'année écoulée, seuls 340 000 réfugiés ont trouvé une solution en rentrant chez eux, en se réinstallant dans un autre pays ou en s'intégrant dans leur pays d'asile. Pour un réfugié ayant trouvé une solution en 2015, il y a eu cinq nouveaux réfugiés. Environ 6,7 millions de réfugiés se trouvaient dans une situation prolongée à la fin de 2015. Dans ce contexte, il a fallu trouver de nouvelles approches axées sur le développement pour remédier aux déplacements forcés, à savoir, doter les réfugiés de compétences qui leur permettent de prospérer pendant leur séjour en exil, quelle que soit la solution trouvée par la suite ; leur permettre de contribuer à la croissance économique de leurs pays d'accueil ; et les intégrer dans les systèmes de prestation de services afin de réduire leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire.

48. Cela fait des dizaines d'années que le HCR promeut la participation des partenaires de développement dans les situations de déplacement mais les choses progressent lentement en la matière. Toutefois, des événements récents ont permis d'appeler davantage l'attention sur le lien entre l'action humanitaire et le développement, de créer une dynamique et de forger de nouvelles coalitions. Un certain nombre d'initiatives au cours de l'année écoulée

ont été l'occasion de susciter une réflexion nouvelle et de créer un pont essentiel entre l'aide humanitaire et les programmes de développement. Le Forum de Wilton Park consacré aux nouvelles approches face aux déplacements forcés de longue durée a contribué à nourrir le débat en mettant en lumière les principaux éléments d'une approche nouvelle et en soulignant la nécessité : a) d'agir par l'intermédiaire des systèmes nationaux et locaux ; de soutenir les communautés d'accueil et de renforcer la cohésion sociale ; de favoriser la participation économique et de stimuler la croissance ; de mettre en place des modes de financement novateurs ; et d'améliorer la base de données et de preuves. La Conférence de Londres sur l'appui à la Syrie et la région est aussi allée dans le même sens. L'Alliance pour les solutions, actuellement présidé par le HCR, demeure une plateforme d'action prometteuse, en particulier dans le contexte de nouveaux groupes nationaux multipartites qui sont actifs en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, en Somalie et en Zambie.

49. Le HCR a renforcé les partenariats stratégiques avec les acteurs du développement et les institutions financières internationales. Il y a eu en particulier un approfondissement de la collaboration avec la Banque mondiale, qui s'appuie sur les complémentarités existantes pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés et trouver des solutions, et enrichit la base de données factuelles relative à l'impact économique des réfugiés sur les pays d'accueil. La coopération porte notamment sur le renforcement de la concertation politique, l'échange de personnel technique, la tenue de missions conjointes et la réalisation d'un certain nombre d'études et de projets régionaux. En juin 2016, le HCR a signé un accord avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et actualisé un accord avec l'Organisation internationale du Travail en vue de renforcer la collaboration sur la promotion de l'accès aux marchés du travail et des moyens de subsistance.

50. Sur le plan interne, le HCR est en train de changer son mode de fonctionnement pour saisir ces nouvelles possibilités. Dans le cadre de sa politique sur les alternatives aux camps et de ses stratégies mondiales relatives à la santé publique, à l'éducation, à l'installation et au logement, et aux moyens de subsistance, le Haut-Commissariat poursuit des approches plus globales qui favorisent les synergies entre l'action humanitaire et le développement et renforcent la résilience des réfugiés, tout en bénéficiant aux communautés d'accueil. Le HCR s'emploie à intégrer les réfugiés dans les systèmes de prestation de services aux niveaux national et local, et à privilégier une programmation qui tienne compte des communautés, des services, des marchés et des infrastructures au niveau local. En dépit de ces avancées, il faudrait aussi passer à des engagements et à des perspectives à plus long terme. L'initiative du HCR « Seeds for solutions » a fourni l'occasion de tester une planification pluriannuelle et multipartenaires. En 2015, elle a permis de soutenir plus d'une vingtaine d'opérations avec un appui financier et technique pour mener des interventions axées sur les solutions.

51. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015 – qui visent à ne laisser personne derrière – offrent une plateforme importante pour inclure les réfugiés et les autres personnes déplacées de force dans les stratégies nationales et locales visant à renforcer la croissance économique et à satisfaire toute une gamme de besoins sociaux, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Le HCR a également contribué à la préparation du Sommet de l'Assemblée générale de l'ONU sur les réfugiés et les migrants, et du Sommet des dirigeants sur les réfugiés organisé par les États-Unis d'Amérique, tenus respectivement les 19 et 20 septembre.

VII. Partenariats et coordination

52. Le HCR est resté très attaché à l'efficacité de la coordination, de la planification et de l'exécution avec les partenaires, sur la base des « principes de partenariat » adoptés par le Dispositif mondial d'aide humanitaire en 2007. Au cours de l'année écoulée, il a confié 1,2 milliard de dollars à 938 partenaires (584 ONG nationales, 168 ONG internationales, 172 partenaires gouvernementaux et 14 organismes des Nations Unies) afin de fournir protection et assistance aux personnes relevant de sa compétence et de contribuer à trouver des solutions pour elles. Les fonds acheminés à ses partenaires ont représenté 38 % des dépenses annuelles du HCR (3,3 milliards de dollars). Les organisations nationales et locales ont joué un rôle crucial en aidant le HCR à s'acquitter de son mandat dans de nombreux pays. Les consultations annuelles du HCR avec les ONG ont fourni une plateforme pour le dialogue et l'échange de meilleures pratiques. Les consultations de 2016, consacrées au thème de la jeunesse, ont rassemblé un nombre record de 300 organisations, dont plus de 160 ONG nationales provenant de 90 pays.

53. En 2015, le Haut-Commissariat a lancé un portail des partenaires pour aider à appuyer son « cadre d'exécution avec les partenaires ». Cet instrument renforce la communication avec les partenaires et leur donne accès à un large éventail de ressources, notamment un aperçu des activités de collaboration au niveau des projets et des informations actualisées sur les politiques et les orientations et les décaissements. Le HCR a tenu des consultations avec des ONG partenaires sur le cadre afin d'examiner les politiques et les procédures permettant de renforcer les partenariats et l'efficacité des interventions humanitaires. Les 14 ateliers organisés avec la participation de plus de 480 travailleurs humanitaires ont offert l'occasion de renforcer le dialogue et de recueillir des observations sur le cadre.

54. Le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance sont toujours deux des plus importants partenaires du HCR. En octobre 2015, un engagement a été conclu en vue de renforcer la collaboration avec ces institutions sur des interventions fondées sur des transferts monétaires.

55. Le HCR a continué d'œuvrer au sein d'arrangements de coordination établis à l'échelle mondiale et sur le terrain dans le cadre du Comité permanent interorganisations. Le Programme de transformation a guidé les efforts visant à renforcer l'action humanitaire et l'obligation de rendre des comptes. La « Note conjointe sur les situations mixtes : coordination dans la pratique », élaborée avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), a servi de cadre pour la direction et la coordination des activités dans les situations de réfugiés et de déplacements internes mixtes, comme au Cameroun. Le HCR a perfectionné son modèle de coordination des réfugiés au moyen de toute une série d'exercices de bilan dans tous les domaines fonctionnels afin de le rendre conforme aux besoins opérationnels. La mise en œuvre de ces outils a notamment entraîné l'élaboration de directives techniques, le renforcement des compétences du personnel de terrain et la fourniture d'un appui direct par le biais de missions sur le terrain.

56. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu à Istanbul en mai 2016, a permis de faire dialoguer un large éventail de partenaires sur les mesures permettant d'améliorer l'action humanitaire et de mieux réagir face aux déplacements forcés. Le HCR a contribué au rapport du Secrétaire général intitulé « Une seule humanité, des responsabilités partagées » (A/70/709) et aux consultations thématiques et régionales tenues dans le cadre des préparatifs du Sommet. Grâce à ces initiatives, le HCR a mis en avant le caractère central de la protection, en montrant que les préoccupations liées à la protection doivent systématiquement être prises en compte lors de la planification et de la préparation, de la prise de décisions et des interventions, des activités de financement et de recherche de

solutions, et des initiatives de direction et de coordination. Le HCR a demandé qu'une plus grande attention soit accordée aux solutions concernant les situations prolongées et aux efforts visant à combler la fracture humanitaire-développement, et a souligné l'importance de l'innovation pour améliorer la prestation de services et gagner en efficacité. Lors du Sommet, le HCR a pris un certain nombre d'engagements, notamment contribuer à rendre les interventions d'urgence plus rapides et plus efficaces, mettre en place une structure solide pour coopérer efficacement avec les acteurs du développement et utiliser davantage l'assistance en espèces, le cas échéant. Il s'est également engagé à améliorer l'efficacité, la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

VIII. Contributions au HCR

57. Les pays d'accueil ont continué d'apporter des contributions essentielles pour l'aide aux réfugiés et la protection de ces personnes. Les régions en développement ont accueilli 13,9 millions de la population totale de réfugiés dans le monde (soit 86 %) par rapport aux 2,2 millions de personnes accueillies par les régions développées. Les États voisins de ceux en proie à un conflit ont été touchés de manière disproportionnée. Les pays les moins avancés – ceux qui sont le moins en mesure de satisfaire les besoins de développement de leurs propres citoyens, sans parler des besoins humanitaires des réfugiés – ont accordé l'asile à plus de 4 millions de réfugiés. La moitié des 10 principaux pays d'accueil des réfugiés, à savoir l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Soudan et le Tchad, sont situés en Afrique subsaharienne. Pour ce qui est de la crise syrienne, seulement cinq pays, à savoir l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Turquie, ont assumé la responsabilité d'accueillir plus de neuf dixièmes des réfugiés. D'autres pays ont reçu et accueilli des réfugiés dans des proportions qui ont été plus faibles en termes absolus mais qui, néanmoins, ont mis à l'épreuve la capacité des systèmes nationaux d'accueil et d'asile et les communautés d'accueil. Ces pays d'accueil ont sauvé un nombre incalculable de vies et leurs contributions doivent être reconnues. Leurs efforts montrent à quel point la communauté internationale doit partager les responsabilités, et soutenir et renforcer les capacités nationales.

58. En 2015, le budget annuel du HCR s'est élevé à 7 232,4 millions de dollars des États-Unis², comprenant un budget initial de 6 234,4 millions de dollars approuvé par le Comité exécutif en octobre 2014 et 1 156,4 millions de dollars correspondant à 10 budgets supplémentaires créés pour répondre à des besoins d'urgence imprévus, moins un montant de 158,4 millions de dollars pour la situation syrienne, à la suite d'une révision du Plan régional pour les réfugiés et la résilience et du Plan d'intervention stratégique. Le Haut-Commissariat a continué de recevoir un appui financier important des donateurs ; en 2015, les contributions volontaires ont atteint 3 361,0 millions de dollars et le montant total des fonds disponibles s'est élevé à 3 706,8 millions de dollars. Malgré cela, 49 % des besoins budgétaires globaux du HCR en 2015 n'ont pas été couverts, soit un montant de 3 525,6 millions de dollars. À la fin du mois de juin 2016, le budget annuel du Haut-Commissariat s'élevait à 7 184,7 millions de dollars, comprenant un budget initial de 6 546,3 millions de dollars approuvé par le Comité exécutif en octobre 2015 et 676,8 millions de dollars correspondant à des budgets supplémentaires, avec 38,4 millions de dollars en moins pour la région de l'Afrique en raison d'une réduction des chiffres de la population au Tchad. À la fin du mois de juin 2016, 2 384,6 millions de dollars de contributions volontaires avaient été reçus.

² Le tableau 2 présente une ventilation du budget annuel de 2015 par région et par pilier.

59. Le HCR a continué de faire des progrès réguliers pour diversifier ses sources de revenus. Ses 10 principaux donateurs ont fourni 77 % de son financement en 2015, contre 82 % l'année précédente, et des sources gouvernementales et intergouvernementales ont fourni 88 % de ses fonds, contre 91 % en 2014. En 2015, le HCR a reçu 284 millions de dollars de donateurs privés, dont près de la moitié n'étaient pas préaffectées. Bien que le déficit de financement du Haut-Commissariat soit plus fort que jamais, les dons privés ont permis à l'organisation de mieux faire face à un certain nombre de situations sous-financées et de faire beaucoup pour le bien-être de millions de personnes. Face à la crise des réfugiés en Europe, le HCR a mobilisé plus de 50 millions de dollars auprès du secteur privé.

IX. Responsabilité et contrôle

60. Compte tenu de la croissance de son budget, le HCR a continué de mettre en œuvre des mesures institutionnelles pour renforcer le contrôle et la responsabilisation. Il s'agissait notamment de renforcer les mécanismes de responsabilisation et le suivi des recommandations formulées par divers organes de contrôle interne et externe.

61. Dans le cadre de sa stratégie visant à rapprocher les capacités de contrôle du terrain, le Bureau de l'Inspecteur général a établi un groupe hors siège à Nairobi, qui complète celui existant déjà à Bangkok. Le Bureau de l'Inspecteur général a également élaboré une nouvelle stratégie de communication, qui vise à assurer la transparence des informations sur son mandat, ses recommandations et ses mécanismes de contrôle, et à renforcer la confiance dans ses processus³.

62. Le Haut-Commissariat a entrepris de mettre en œuvre un cadre de gestion des risques à l'échelle de l'organisation. L'on a créé un registre des risques institutionnels, qui fournit des informations structurées sur les risques et les mesures d'atténuation sur le terrain et au siège. L'on a aussi mis sur pied un registre des risques stratégiques pour recenser les risques critiques touchant l'ensemble de l'organisation. En octobre 2015, le HCR a créé une plateforme en ligne pour tenir à jour ses registres de risques. Il a continué d'améliorer l'intégration de la gestion des risques dans ses processus de planification et de gestion.

63. Le Comité d'audit et de contrôle indépendant a continué d'aider le Haut-Commissaire et le Comité exécutif dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de contrôle. Le Comité a formulé des recommandations sur diverses questions, y compris l'audit, les mécanismes de contrôle, les activités d'inspection et d'enquête, l'évaluation, la prévention de la fraude, la responsabilité personnelle, les ressources humaines, les achats, l'éthique et la gestion des risques de l'organisation.

64. Le Bureau des Services de contrôle interne (BSCI) s'est occupé de l'audit interne du Haut-Commissariat. Outre l'audit interne de diverses opérations et des représentations régionales, le BSCI a passé en revue les domaines thématiques, notamment les interventions fondées sur des transferts monétaires, la gestion du matériel et des stocks, les achats et les dépenses de personnel des partenaires.

65. Le HCR a continué d'œuvrer en faveur d'une approche globale de prévention de la fraude. Il a commencé à mettre au point un programme de sensibilisation à la fraude en ligne et un manuel de prévention de la fraude, mesures positives saluées par le Comité des commissaires aux comptes.

³ On trouvera de plus amples informations sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général dans le document [A/AC.96/1160](#).

66. Près d'un tiers de son budget étant dépensé par l'intermédiaire de ses partenaires, le HCR s'est attaché à renforcer le contrôle des projets et la supervision des modalités de gestion des partenariats d'exécution. Au titre de son cadre d'exécution avec les partenaires, le HCR a appliqué une approche de l'audit fondée sur les risques en ce qui concerne les projets exécutés par des partenaires.

67. Le Bureau de la déontologie du HCR a continué de promouvoir une culture de respect, de transparence, d'équité et de responsabilité. En 2015, il a fourni un appui aux effectifs du HCR dans 126 bureaux extérieurs et a fourni des conseils sur plus de 160 cas individuels de questions liées à la déontologie. Le Bureau de la déontologie a administré un programme de transparence financière concernant près de 1 500 membres du personnel et a atteint un taux de respect de 99 %.

68. Après la nomination par le Secrétaire général d'un Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, plusieurs initiatives ont été prises au niveau interinstitutionnel et au sein du Haut-Commissariat. Le Bureau de la déontologie, en consultation avec un certain nombre de bureaux extérieurs, le Bureau de l'Inspecteur général, les divisions compétentes au Siège et le Comité permanent interorganisations, a mis au point un manuel de formation sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Une équipe technique de coordination a été formée pour renforcer l'appui aux opérations nationales sur les mesures de prévention. La politique de tolérance zéro du HCR a également été renforcée, la direction ayant été invitée à assurer la formation, à intensifier ses campagnes de sensibilisation auprès du personnel, des partenaires et des personnes relevant de sa compétence et à désigner des coordonnateurs chargés d'assurer la liaison avec le Bureau de la déontologie sur ces questions.

X. Conclusion

69. Malgré les problèmes que posent les déplacements forcés et les mouvements mixtes toujours plus nombreux, l'année écoulée a été l'occasion de faire évoluer le débat public sur les réfugiés et de susciter un dynamisme positif sur les questions dont s'occupe le HCR depuis des dizaines d'années. La question des réfugiés n'a jamais été autant placée sous les projecteurs. Nous devons profiter de la place centrale qu'occupent les réfugiés dans le débat actuel et mobiliser davantage de soutien pour améliorer leur sort. Nous devons trouver des moyens dignes et humains pour nous assurer que les personnes qui fuient des conflits et des persécutions n'ont pas à risquer leur vie et celle de leur famille en recourant à des trafiquants cruels et en montant à bord d'embarcations précaires à la recherche d'un avenir meilleur et sûr.

70. Pour relever les défis à venir, le HCR mettra l'accent sur un certain nombre d'orientations stratégiques qui guideront son action au cours des prochaines années. Le Haut-Commissariat s'attachera, d'abord et avant tout, à trouver des solutions pour les personnes relevant de sa compétence. À cet effet, il fera preuve de créativité pour créer des conditions propices au rapatriement volontaire, même lorsqu'un retour n'est pas encore envisageable. Il s'efforcera aussi de faire participer vraiment les acteurs du développement pour parvenir à stabiliser les pays qui sortent d'un conflit, préparer le terrain en vue de mettre fin aux déplacements prolongés grâce à de nouvelles approches et veiller à assurer la viabilité à long terme des retours. Le HCR va également renforcer son action auprès des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays afin de remédier au nombre croissant de déplacements internes et accroître ses capacités d'intervention d'urgence grâce à l'innovation et à des partenariats stratégiques.

71. Dans le même temps, il importe au plus haut point que la communauté internationale s'attaque aux causes profondes des déplacements forcés et réponde aux besoins de protection qui en découlent. Nous demandons à la communauté internationale de défendre les principes de la protection internationale et de respecter l'institution de l'asile, d'investir dans des solutions et de soutenir des approches novatrices pour en finir avec les déplacements forcés, de réduire le fardeau disproportionné que portent un nombre limité d'États en fournissant aux personnes ayant besoin de protection des possibilités réelles d'accès à celle-ci par des voies sûres, et assurer un appui plus important et plus constant aux pays d'accueil. C'est un moment décisif pour la cause des réfugiés – l'occasion est là de prendre des mesures collectives pour remédier aux déplacements forcés et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. L'année écoulée a été une année de réflexion et d'engagement. L'année à venir doit être celle de la coopération et de l'action.

Tableau 1

**Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays,
rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR,
par pays ou territoire d'asile, fin 2015**

Toutes les données sont provisoires et susceptibles de modification.

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Afghanistan	237 069	20 485	257 554	257 554	82	61 379	1 174 306	123 653	-	150 317	1 767 291
Afrique du Sud ³⁰	121 645	-	121 645	12 164	1 096 063	-	-	-	-	-	1 217 708
Albanie	104	-	104	104	830	-	-	-	7 442	-	8 376
Algérie ¹⁰	94 182	-	94 182	90 177	6 593	-	-	-	-	-	100 775
Allemagne	316 115	-	316 115	-	420 625	-	-	-	12 569	-	749 309
Angola	15 555	-	15 555	268	30 143	4 639	-	-	-	-	50 337
Anguilla											
Antigua-et-Barbuda	15	-	15	15	-	-	-	-	-	-	15
Arabie saoudite	118	7	125	125	32	-	-	-	70 000	-	70 157
Argentine	3 207	-	3 207	165	1 077	-	-	-	-	-	4 284
Arménie	3 319	16 000	19 319	7 506	66	-	-	-	311	-	19 696
Aruba	2	-	2	2	-	-	-	-	-	-	2
Australie ¹¹	36 917	-	36 917	-	20 677	-	-	-	-	-	57 594
Autriche	72 216	-	72 216	-	80 075	-	-	-	828	-	153 119
Azerbaïdjan	1 278	-	1 278	1 278	220	-	618 220	-	3 585	-	623 303
Bahamas	8	-	8	8	21	-	-	-	-	86	115
Bahreïn	247	-	247	247	113	-	-	-	-	-	360
Bangladesh ¹²	31 958	200 000	231 958	31 958	-	-	-	-	-	-	231 958

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés						Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵					
Barbade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bélarus	1 809	-	1 809	751	279	-	-	-	5 635	-	7 723
Belgique	35 314	-	35 314	-	36 009	-	-	-	5 776	-	77 099
Belize	35	-	35	35	720	-	-	-	-	57	812
Bénin	530	-	530	530	178	-	-	-	-	-	708
Bolivie (État plurinational de)	775	-	775	154	-	-	-	-	-	-	775
Bonaire, Saint-Eustache et Saba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	6 798	-	6 798	6 798	23	22	98 324	-	58	52 437	157 662
Botswana	2 130	-	2 130	2 130	135	-	-	-	-	-	2 265
Brésil	8 707	-	8 707	1 753	20 815	-	-	-	4	6 264	35 790
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	20 524	-	20 524
Bulgarie	16 557	-	16 557	16 557	9 499	-	-	-	67	-	26 123
Burkina Faso	34 017	-	34 017	34 017	143	-	-	-	-	-	34 160
Burundi	53 363	-	53 363	53 363	2 931	14	25 000	1 144	1 302	645	84 399
Cabo Verde	-	-	-	-	-	-	-	-	115	-	115
Cambodge	76	-	76	71	27	1	-	-	-	197	301
Cameroun	327 121	15 852	342 973	342 973	5 373	-	92 657	18 636	-	11	459 650
Canada	135 888	-	135 888	-	19 642	-	-	-	-	-	155 530
Chili	1 849	-	1 849	93	1 064	-	-	-	-	-	2 913
Chine ¹³	301 052	-	301 052	157	677	1	-	-	-	1	301 731
Région administrative de Hong Kong, Chine	133	-	133	133	2 315	-	-	-	1	-	2 449
Région administrative spéciale de Macao, Chine	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	7

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés						Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵					
Chypre ¹⁴	7 067	-	7 067	477	2 252	-	-	-	-	6 000	15 319
Colombie	226	-	226	51	115	1 792	6 939 067	-	12	-	6 941 212
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo (République du)	44 955	-	44 955	44 955	4 342	1	-	-	-	2 854	52 152
Costa Rica	3 616	-	3 616	3 616	3 283	-	-	-	1 806	-	8 705
Côte d'Ivoire	1 980	-	1 980	1 980	649	12 222	308 272	399	700 000	57	1 023 579
Croatie	308	214	522	522	53	113	-	-	2 873	14 070	17 631
Cuba	303	-	303	186	25	-	-	-	-	-	328
Curaçao	48	-	48	48	30	-	-	-	-	-	78
Danemark	27 326	-	27 326	-	2 948	-	-	-	6 580	-	36 854
Djibouti	19 365	-	19 365	19 365	2 641	-	-	-	-	-	22 006
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	212 500	-	212 500	142 500	38 171	4	-	-	22	-	250 697
El Salvador	48	-	48	31	1	-	-	-	-	10 100	10 149
Émirats arabes unis	663	-	663	663	421	-	-	-	-	-	1 084
Équateur ¹⁷	53 191	68 344	121 535	-	11 583	-	-	-	-	-	133 118
Érythrée	2 549	-	2 549	2 549	1	1	-	-	-	6	2 557
Espagne ³²	5 798	-	5 798	-	11 020	-	-	-	440	-	17 258
Estonie ¹⁸	168	-	168	-	86	-	-	-	85 301	-	85 555
État de Palestine	-	-	-	-	-	12	-	-	-	-	12
États-Unis d'Amérique ³⁸	273 202	-	273 202	-	286 168	-	-	-	-	-	559 370
Éthiopie	736 086	-	736 086	736 086	2 131	5	-	-	-	934	739 156
ex-Rép. yougoslave de Macédoine	530	171	701	701	17	-	-	-	667	-	1 385
Fédération de Russie ²⁹	314 506	-	314 506	7 070	2 088	4	-	-	101 813	-	418 411
Fidji	12	-	12	12	8	-	-	-	-	-	20

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés						Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵					
Finlande	12 703	-	12 703	-	24 366	-	-	-	2 427	-	39 496
France	273 126	-	273 126	-	63 057	-	-	-	1 326	-	337 509
Gabon	943	-	943	943	1 941	-	-	-	-	-	2 884
Gambie	7 854	-	7 854	7 854	-	-	-	-	-	-	7 854
Géorgie	1 300	679	1 979	1 979	733	-	268 416	-	627	-	271 755
Ghana	17 406	-	17 406	17 406	1 859	-	-	-	-	-	19 265
Grèce	18 489	11 750	30 239	-	26 141	-	-	-	198	-	56 578
Grenade	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1
Guatemala	226	-	226	100	125	-	-	-	-	3 500	3 851
Guinée	8 839	-	8 839	8 839	198	-	-	-	-	-	9 037
Guinée-Bissau ¹⁹	8 684	-	8 684	8 684	123	-	-	-	-	-	8 807
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyana	11	-	11	11	1	-	-	-	-	-	12
Haïti ²⁰	3	-	3	2	11	-	-	-	977	-	991
Honduras	30	-	30	19	9	-	174 000	-	-	5 100	179 139
Hongrie	4 393	-	4 393	258	36 693	-	-	-	132	-	41 218
Îles Caïmanes	12	-	12	6	4	-	-	-	-	-	16
Îles Salomon	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	3
Îles Turques et Caïques	4	-	4	4	-	-	-	-	-	-	4
Îles Vierges britanniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	201 381	-	201 381	27 078	6 480	-	-	-	-	-	207 861
Indonésie	5 957	-	5 957	5 957	7 591	-	-	-	-	-	13 548
Iran (Rép. islamique d')	979 437	-	979 437	979 437	42	12	-	-	-	-	979 491
Iraq ²¹	277 701	-	277 701	277 701	7 420	5 921	4 403 287	1 747	50 000	29	4 746 105
Irlande	6 125	-	6 125	-	5 055	-	-	-	99	-	11 279
Islande	179	-	179	-	161	-	-	-	131	-	471

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés						Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵					
Israël	361	38 139	38 500	-	6 591	-	-	-	15	-	45 106
Italie	118 047	-	118 047	-	60 156	-	-	-	747	-	178 950
Jamaïque	12	-	12	12	5	-	-	-	-	-	17
Japon ²²	2 474	-	2 474	369	13 831	-	-	-	603	-	16 908
Jordanie ²³	664 118	-	664 118	664 118	24 935	-	-	-	-	-	689 053
Kazakhstan	708	-	708	708	97	-	-	-	7 909	-	8 714
Kenya	553 912	-	553 912	553 912	39 969	1 231	-	-	20 000	-	615 112
Kirghizistan	354	-	354	354	158	-	-	-	9 118	-	9 630
Koweït	741	-	741	741	900	-	-	-	93 000	-	94 641
Lesotho	31	-	31	-	4	-	-	-	-	-	35
Lettonie ²⁴	208	-	208	-	179	-	-	-	252 195	-	252 582
Liban	1 070 854	-	1 070 854	1 070 854	12 139	-	-	-	-	5 238	1 088 231
Libéria	36 505	-	36 505	36 505	15	58	-	-	1	1 479	38 058
Libye	9 305	-	9 305	9 305	27 479	-	434 869	-	-	-	471 653
Liechtenstein	150	-	150	23	97	-	-	-	-	-	247
Lituanie	1 093	-	1 093	-	82	-	-	-	3 466	-	4 641
Luxembourg	1 332	-	1 332	-	2 395	-	-	-	82	-	3 809
Madagascar	10	-	10	10	12	-	-	-	-	-	22
Malaisie	94 030	136	94 166	94 166	60 415	-	-	-	11 689	80 000	246 270
Malawi	9 019	-	9 019	9 019	14 470	-	-	-	-	-	23 489
Mali	15 917	-	15 917	15 917	340	4 088	61 920	53 551	-	-	135 816
Malte	7 075	-	7 075	1 547	590	-	-	-	-	-	7 665
Maroc	3 908	-	3 908	3 908	1 565	-	-	-	-	-	5 473
Maurice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	51 394	26 000	77 394	51 394	497	-	-	-	-	-	77 891
Mexique	2 923	-	2 923	1 021	1 350	-	-	-	13	-	4 286

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴					
Micronésie (États fédérés de)	3	-	3	3	11	-	-	-	-	14
Monaco	32	-	32	-	-	-	-	-	-	32
Mongolie	9	-	9	9	6	-	-	-	-	15
Monténégro	1 771	-	1 771	1 671	20	-	-	3 262	10 822	15 875
Montserrat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	5 622	-	5 622	3 247	14 825	-	-	-	-	20 447
Myanmar ²⁵	-	-	-	-	1	2	451 089	25 265	938 000	1 414 357
Namibie	1 737	-	1 737	1 547	1 112	21	-	-	1 706	4 576
Nauru	506	-	506	-	302	-	-	-	-	808
Népal ²⁶	32 667	-	32 667	17 133	17	-	-	-	384	33 068
Nicaragua	330	-	330	259	131	2	-	-	1	465
Niger	124 721	-	124 721	124 721	106	-	137 337	-	70 000	332 164
Nigéria	1 395	-	1 395	1 395	386	-	2 172 532	-	-	2 174 313
Norvège	50 389	-	50 389	-	25 316	-	-	-	2 561	78 266
Nouvelle-Zélande	1 337	-	1 337	-	159	-	-	-	-	1 496
Oman	245	-	245	245	190	-	-	-	-	435
Ouganda	477 187	-	477 187	477 187	35 779	1 192	-	-	180 000	694 158
Ouzbékistan ³⁹	107	-	107	107	-	-	-	-	86 703	86 810
Pakistan	1 561 162	-	1 561 162	1 561 162	6 442	3	1 146 108	676 638	-	3 390 353
Palaos	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Panama	2 322	15 000	17 322	331	2 934	-	-	-	2	20 258
Papouasie-Nouvelle-Guinée ²⁷	4 929	4 581	9 510	-	445	-	-	-	-	9 955
Paraguay	172	-	172	45	37	-	-	-	-	209
Pays-Bas	88 536	-	88 536	-	28 051	-	-	-	1 951	118 538
Pérou	1 488	-	1 488	106	379	-	-	-	-	1 867

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés						Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵					
Philippines	269	-	269	20	210	-	63 174	254 848	7 138	68	325 707
Pologne	14 065	-	14 065	-	3 303	-	-	-	10 825	-	28 193
Portugal ²⁸	699	-	699	-	641	-	-	-	14	-	1 354
Qatar	120	-	120	120	118	-	-	-	1 200	-	1 438
Rép. arabe syrienne ³⁴	21 113	-	21 113	21 113	5 251	189	6 563 462	-	160 000	3 554	6 753 569
Rép. centrafricaine	7 330	-	7 330	6 591	334	21 632	216 392	258 276	-	-	503 964
Rép. de Corée	1 463	-	1 463	223	5 442	-	-	-	197	-	7 102
Rép. de Moldova	446	-	446	446	110	-	-	-	5 014	-	5 570
Rép. dém. du Congo ¹⁵	383 095	-	383 095	275 043	983	8 536	1 555 112	736 837	-	14 474	2 699 037
Rép. dém. populaire lao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rép. dominicaine ¹⁶	615	-	615	615	758	-	-	-	133 770	-	135 143
Rép. tchèque	3 644	-	3 644	-	659	-	-	-	1 502	-	5 805
Rép.-Unie de Tanzanie	211 845	-	211 845	189 618	2 150	-	-	-	-	168 625	382 620
Roumanie	2 598	-	2 598	314	432	-	-	-	240	-	3 270
Royaume-Uni	123 067	-	123 067	-	45 870	-	-	-	41	-	168 978
Rwanda	144 737	-	144 737	144 737	414	5 054	-	-	-	968	151 173
Sainte-Lucie	1	-	1	1	1	-	-	-	-	-	2
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Martin	3	-	3	3	8	-	-	-	-	-	11
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Samoa	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	14 392	-	14 392	14 392	3 119	-	-	-	-	-	17 511

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés						Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵					
Serbie (et Kosovo résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, 1999)	35 332	-	35 332	7 383	116	328	220 002	545	2 700	-	259 023
Sierra Leone	760	-	760	604	17	-	-	-	-	-	777
Singapour	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Slovaquie	820	-	820	-	173	-	-	-	1 523	85	2 601
Slovénie	292	-	292	-	103	-	-	-	4	-	399
Somalie	8 081	-	8 081	8 081	10 120	32 344	1 133 000	5 000	-	86	1 188 631
Soudan	309 639	-	309 639	309 639	12 581	39 494	3 218 234	152 663	-	3 355	3 735 966
Soudan du Sud ³¹	263 016	-	263 016	263 016	839	159	1 790 427	-	-	-	2 054 441
Sri Lanka ³³	784	-	784	784	608	852	44 934	8 112	-	-	55 290
Suède	169 520	-	169 520	-	157 046	-	-	-	31 062	-	357 628
Suisse	73 336	-	73 336	-	32 701	-	-	-	69	-	106 106
Suriname	1	-	1	1	4	-	-	-	-	-	5
Swaziland	696	-	696	185	268	7	-	-	-	3	974
Tchad	369 540	-	369 540	369 540	2 898	41	51 999	-	-	50 000	474 478
Tadjikistan	1 969	-	1 969	885	288	-	-	-	19 469	53	21 779
Thaïlande ³⁵	55 145	53 116	108 261	108 261	8 271	-	-	-	443 862	438	560 832
Timor-Leste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	6
Togo	21 953	-	21 953	13 451	752	7	-	-	-	-	22 712
Tonga	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	114	-	114	114	82	-	-	-	-	5	201
Tunisie	665	-	665	665	90	-	-	-	-	2	757
Turkménistan	26	-	26	26	-	-	-	-	7 125	-	7 151
Turquie ³⁶	2 541 352	-	2 541 352	2 499 593	212 408	-	-	-	780	-	2 754 540

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés						Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶		Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés rapatriés ⁷				
Ukraine ³⁷	3 273	-	3 273	574	6 502	1	1 600 000	-	35 228	-	1 645 004
Uruguay	301	-	301	106	79	-	-	-	-	-	380
Vanuatu	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	6 694	167 060	173 754	34 578	235	-	-	-	-	-	173 989
Viet Nam	-	-	-	-	-	-	-	-	11 000	-	11 000
Yémen	267 173	-	267 173	117 441	9 866	-	2 532 032	-	-	17	2 809 088
Zambie	26 447	-	26 447	26 447	2 411	-	-	-	-	23 321	52 179
Zimbabwe ⁴⁰	6 950	-	6 950	6 950	259	31	-	-	300 000	3 384	310 624
Total	15 483 893	637 534	16 121 427	12 282 792	3 219 941	201 415	37 494 172	2 317 314	3 687 729	870 740	63 912 738
Bureaux du HCR											
Afrique australe	189 842	-	189 842	61 967	1 159 702	4 698	-	-	300 000	28 414	1 682 656
Afrique centrale et région des Grands Lacs	1 173 389	15 852	1 189 241	1 058 223	18 468	35 237	1 889 161	1 014 893	1 302	187 577	4 335 879
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	2 739 375	-	2 739 375	2 739 375	106 959	74 467	6 193 660	157 663	20 000	234 381	9 526 505
Afrique de l'Ouest	294 953	-	294 953	286 295	7 885	16 375	2 680 061	53 950	700 116	71 536	3 824 876
Total Afrique	4 397 559	15 852	4 413 411	4 145 860	1 293 014	130 777	10 762 882	1 226 506	1 021 418	521 908	19 369 916
Amériques	496 384	250 404	746 788	43 493	350 697	1 794	7 113 067	-	136 585	25 113	8 374 044
Asie et Pacifique	3 551 937	278 318	3 830 255	3 086 570	134 613	62 250	2 879 611	1 088 516	1 563 338	231 465	9 790 048
Europe	4 362 605	28 814	4 391 419	2 555 552	1 299 246	468	2 804 962	545	592 151	83 414	9 172 205
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 675 408	64 146	2 739 554	2 451 317	142 371	6 126	13 933 650	1 747	374 237	8 840	17 206 525
Total	15 483 893	637 534	16 121 427	12 282 792	3 219 941	201 415	37 494 172	2 317 314	3 687 729	870 740	63 912 738

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶		Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵					
Grandes régions telles que définies par l'ONU											
Afrique	4 769 513	41 852	4 811 365	4 443 809	1 367 409	130 781	11 197 751	1 226 506	1 021 440	521 910	20 277 162
Amérique du Nord	409 090	-	409 090	-	305 810	-	-	-	-	-	714 900
Amérique latine et Caraïbes	87 294	250 404	337 698	43 493	44 887	1 794	7 113 067	-	136 585	25 113	7 659 144
Asie	8 366 000	328 562	8 694 562	7 750 753	396 662	68 372	17 265 028	1 090 263	1 942 856	246 303	29 704 046
Europe	1 808 289	12 135	1 820 424	44 719	1 083 567	468	1 918 326	545	586 848	77 414	5 487 592
Océanie	43 707	4 581	48 288	18	21 606	-	-	-	-	-	69 894
Total	15 483 893	637 534	16 121 427	12 282 792	3 219 941	201 415	37 494 172	2 317 314	3 687 729	870 740	63 912 738

Notes : En général, les données sont fournies par les gouvernements sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte. Le tiret (-) signifie que la valeur est nulle, non disponible ou sans objet. Toutes les données sont provisoires et sujettes à changement.

Source : HCR/gouvernements.

¹ Pays ou territoire d'asile ou de résidence.

² Personnes reconnues comme réfugiés au titre de la Convention de 1951, du Protocole de 1967 ou de la Convention de l'OUA de 1969, ou conformément au statut du HCR, personnes ayant obtenu une forme de protection complémentaire et personnes ayant obtenu une protection temporaire. En l'absence de chiffres fournis par les gouvernements, le HCR a estimé la population des réfugiés dans de nombreux pays industrialisés sur la reconnaissance du statut de réfugié sur une période de dix ans.

³ Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent en dehors de leur pays ou territoire d'origine et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais pour lesquels le statut de réfugié n'a pas été établi pour des raisons d'ordre pratique ou autre.

⁴ Personnes dont les demandes d'asile ou de statut de réfugié sont en cours d'examen quel que soit le stade de la procédure.

⁵ Réfugiés qui sont retournés dans leur lieu d'origine en 2015. Source : pays d'origine et pays d'asile.

⁶ Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, auxquelles le HCR offre protection et/ou assistance. Cette catégorie comprend aussi les personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des déplacés. Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent à l'intérieur du pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les déplacés mais qui, pour des raisons d'ordre pratique ou autre, n'ont pu être signalées comme telles.

⁷ Déplacés protégés/assistés par le HCR, qui sont retournés dans leur lieu d'origine en 2015.

⁸ Personnes qu'aucun pays ne considère comme ses ressortissants en vertu de sa législation. Cette catégorie comprend les personnes qui relèvent du mandat du HCR en matière d'apatridie parce qu'elles sont apatrides au sens de la définition internationale ; dans certains pays, les données peuvent aussi inclure des personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. Voir les notes de bas de page du tableau 7 de l'annexe (<http://www.unhcr.org/statistics/15-WRD-table-7.xls>).

⁹ Personnes qui n'entrent pas nécessairement dans les autres catégories, mais auxquelles le HCR peut offrir des services de protection et/ou d'assistance. Ces services peuvent être motivés par des circonstances humanitaires ou d'autres circonstances particulières.

¹⁰ Selon le Gouvernement algérien, quelque 165 000 réfugiés sahraouis vivent dans les camps de Tindouf.

¹¹ Les chiffres de l'Australie concernant les demandeurs d'asile sont fondés sur le nombre de demandes de visas de protection.

¹² Le total comprend 200 000 personnes originaires du Myanmar qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des réfugiés. Selon les estimations du Gouvernement bangladais, le total est compris entre 300 000 et 500 000 personnes.

¹³ Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et sont protégés par le Gouvernement chinois.

¹⁴ Le HCR a mis un terme à ses activités d'assistance aux personnes déplacées à Chypre en 1999. Pour de plus amples renseignements, voir le site Web du Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC).

¹⁵ Le nombre de réfugiés rwandais en République démocratique du Congo devrait évoluer compte tenu de l'exercice d'enregistrement réalisé en cours. Le chiffre de 245 000 Rwandais a été fourni par le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

¹⁶ Ce chiffre révisé de 133 770 apatrides inclut seulement les personnes nées dans le pays mais dont les deux parents sont nés à l'étranger. Il ne comprend pas les personnes nées dans le pays d'un parent né à l'étranger et d'un parent né dominicain, contrairement au précédent chiffre de 210 000 apatrides. Cette estimation n'inclut pas les générations suivantes de personnes d'origine étrangère car l'on ne dispose pas d'informations fiables sur les groupes autres que ceux de la première génération. En conséquence, cette estimation ne rend pas compte de toutes les personnes sans nationalité dans le pays. Les chiffres seront modifiés lorsqu'on disposera de données officielles sur le nombre de personnes qui ont trouvé une solution concernant leur nationalité.

¹⁷ Tous les chiffres datent de la fin 2014, sauf ceux concernant les réfugiés.

¹⁸ Presque toutes les personnes comptabilisées comme apatrides ont un permis de séjour permanent et exercent plus de droits que ceux prévus par la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.

¹⁹ Les chiffres datent de la fin 2014.

²⁰ Le chiffre des apatrides concerne les personnes sans nationalité nées en République dominicaine avant janvier 2010 et qui ont été recensées par le HCR en Haïti au cours de la période considérée.

²¹ Dans l'attente d'une étude plus fiable sur l'apatridie en Iraq, le nombre estimatif de personnes apatrides en Iraq a été modifié pour rendre compte de la réduction des cas d'apatridie comme suite à la loi n° 26 de 2006, qui permet à des apatrides de demander la nationalité sous certaines conditions.

²² Les chiffres sont des estimations du HCR.

²³ Y compris 33 200 réfugiés iraqiens enregistrés auprès du HCR en Jordanie. Le Gouvernement estime à 400 000 le nombre d'Iraqiens à la fin mars de 2015. Ce chiffre comprend les réfugiés et d'autres catégories d'Iraqiens.

²⁴ Le nombre d'apatrides comprend les personnes couvertes par deux lois distinctes : 178 relèvent de la loi de la République de Lettonie sur les personnes apatrides du 17 février 2004, qui remplace la loi relative au statut des apatrides de la République de Lettonie du 18 février 1999 et qui détermine le statut juridique des personnes qui ne sont pas considérées comme citoyennes d'un État quelconque et dont le statut n'est pas défini par la loi du 25 avril 1995 (citée ci-après) ; 252 071 personnes relèvent de la loi du 25 avril 1995 de la République de Lettonie relative au statut des citoyens de l'ex-URSS qui n'ont pas la nationalité lettone ni celle d'un autre État et qui ont un statut juridique temporaire de résidents permanent (non citoyens) leur conférant plus de droits et d'obligations que ceux prévus par la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Les non-ressortissants ont le droit de résider en Lettonie *ex lege* et le droit d'acquérir la nationalité par voie d'enregistrement et/ou de naturalisation (en fonction de l'âge). Le Gouvernement letton a pris un certain nombre de mesures pour faciliter l'acquisition de la nationalité ; cela étant, des non-ressortissants ont choisi de ne pas se faire naturaliser. Certains ont peut-être obtenu une autre nationalité ; en l'absence de données fiables, le HCR inclut dans ses statistiques, le nombre total de non-ressortissants indiqué par la Lettonie.

²⁵ Le nombre d'apatrides date du recensement de 2014. Il n'inclut pas quelque 151 921 déplacés internes et personnes dans une situation analogue qui sont déjà comptabilisées dans les personnes déplacées. Le nombre total d'apatrides dans l'État de Rahkine serait d'environ un million.

²⁶ Selon diverses études, bon nombre de personnes sont dépourvues d'un certificat de citoyenneté au Népal. Même si ces personnes ne sont pas toutes nécessairement apatrides, le HCR collabore étroitement avec le Gouvernement népalais et des partenaires pour remédier à la situation.

²⁷ Les chiffres concernant les réfugiés datent de la fin 2014.

²⁸ Tous les chiffres datent de la fin 2014.

²⁹ Le chiffre concernant les personnes apatrides date du recensement de 2010 ajusté pour tenir compte du nombre de personnes qui ont acquis la nationalité en 2011-2015. Il inclut 12 881 apatrides qui détiennent permis de séjour temporaire ou permanent.

³⁰ Une modification des chiffres de la fin 2014 concernant en particulier le nombre de demandes d'asile (examen ou appel) fait que l'on obtient des chiffres sensiblement plus importants pour le nombre de demandeurs d'asile signalé en Afrique du Sud. Il convient de noter que le cadre juridique en vigueur en Afrique du Sud ne permet pas le retrait (implicite ou explicite) d'une demande d'asile qui a été déposée.

³¹ Le nombre des personnes déplacées au Soudan du Sud comprend 105 000 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

³² Les chiffres concernant les réfugiés datent de la fin 2014.

³³ Les statistiques concernant les personnes toujours déplacées à la fin de l'année ont été fournies par les autorités gouvernementales au niveau des districts mais font l'objet d'un réexamen par les autorités centrales. Une fois achevé ce réexamen, les statistiques seront modifiées en conséquence.

³⁴ Le nombre de réfugiés irakiens et de personnes apatrides en République arabe syrienne est une estimation du Gouvernement. Fin 2015, le HCR avait enregistré et aidait 18 300 irakiens.

³⁵ Le nombre d'apatrides a été mis à jour par le Gouvernement thaïlandais. La diminution est notamment due à l'octroi de la nationalité thaïlandaise à plus de 18 000 apatrides au cours des trois dernières années.

³⁶ Le nombre de réfugiés syriens en Turquie est une estimation du Gouvernement.

³⁷ Les chiffres concernant les déplacés internes en Ukraine comprennent 800 000 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

³⁸ Dans le cas des États-Unis, le nombre de réfugiés est en cours d'examen et pourrait être ajusté dans les rapports ultérieurs.

³⁹ Le chiffre des apatrides concerne les personnes au bénéfice d'un permis de résident permanent enregistrées par le Gouvernement en 2010. On ne dispose pas d'informations sur les autres catégories d'apatrides.

⁴⁰ Les chiffres concernant les apatrides sont estimatifs et font l'objet d'un réexamen.

Tableau 2

Budget et dépenses du HCR en 2015

(En dollars des États-Unis)

<i>Sous-région/région</i>	<i>Grand livre</i>	<i>Pilier 1 Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Pilier 2 Programme relatif aux apatrides</i>	<i>Pilier 3 Projets relatifs à la réintégration</i>	<i>Pilier 4 Projets relatifs aux personnes déplacées</i>	Total
Afrique de l'Ouest	Budget	229 700 946	5 925 386	18 671 616	38 548 387	292 846 334
	Dépenses	99 312 900	3 240 294	6 176 728	14 219 937	122 949 859
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Budget	1 385 750 671	11 599 810	17 031 330	294 024 751	1 708 406 563
	Dépenses	583 760 089	3 482 486	7 729 066	65 537 974	660 509 615
Afrique centrale et région des Grands Lacs	Budget	505 440 938	3 730 164	54 587 608	135 742 376	699 501 085
	Dépenses	218 410 391	1 064 798	17 413 566	37 351 054	274 239 809
Afrique australe	Budget	72 322 737	1 481 945	0	533 421	74 338 104
	Dépenses	38 705 778	812 509	0	484 928	40 003 215
Total partiel, Afrique	Budget	2 193 215 292	22 737 305	90 290 554	468 848 935	2 775 092 086
	Dépenses	940 189 157	8 600 087	31 319 360	117 593 893	1 097 702 497
Afrique du Nord	Budget	1 169 403 783	3 897 994	35 763 788	744 826 650	1 953 892 215
	Dépenses	715 366 184	2 168 094	11 329 620	330 370 363	1 059 234 260
Moyen-Orient	Budget	181 198 757	50 000	0	2 218 046	183 466 803
	Dépenses	90 612 925	31 621	0	1 834 639	92 479 185
Total partiel, Afrique du Nord et Moyen-Orient	Budget	1 350 602 539	3 947 994	35 763 788	747 044 696	2 137 359 017
	Dépenses	805 979 109	2 199 715	11 329 620	332 205 001	1 151 713 445
Asie du Sud-Ouest	Budget	198 064 955	304 241	106 538 716	55 262 387	360 170 298
	Dépenses	92 114 790	206 098	36 571 757	27 657 830	156 550 476
Asie centrale	Budget	9 019 429	3 992 630	0	1 657 546	14 669 605
	Dépenses	5 263 488	3 138 109	0	1 263 532	9 665 129
Asie du Sud	Budget	30 414 703	2 015 723	2 523 477	5 201 854	40 155 756
	Dépenses	15 660 726	478 477	493 324	4 892 284	21 524 812
Asie du Sud-Est	Budget	114 014 204	20 407 225	0	34 926 838	169 348 267
	Dépenses	43 664 209	6 576 240	0	9 302 015	59 542 464
Asie de l'Est et Pacifique	Budget	11 951 996	425 746	0	0	12 377 742
	Dépenses	8 865 501	280 801	0	0	9 146 302
Total partiel, Asie de l'Est et Pacifique	Budget	363 465 287	27 145 565	109 062 193	97 048 624	596 721 669
	Dépenses	165 568 715	10 679 724	37 065 082	43 115 661	256 429 182
Europe orientale	Budget	370 486 506	2 750 744	0	46 849 419	420 086 670
	Dépenses	98 156 428	1 142 761	0	27 971 748	127 270 937
Europe du Sud-Est	Budget	28 612 473	3 844 207	5 793 306	22 755 682	61 005 667
	Dépenses	20 240 933	2 323 369	2 027 760	9 719 624	34 311 686

<i>Sous-région/région</i>	<i>Grand livre</i>	<i>Pilier 1 Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Pilier 2 Programme relatif aux apatrides</i>	<i>Pilier 3 Projets relatifs à la réintégration</i>	<i>Pilier 4 Projets relatifs aux personnes déplacées</i>	Total
Europe occidentale, Europe du Nord et Europe du Sud	Budget	104 603 939	5 127 211	1 191 163	0	110 922 314
	Dépenses	77 863 687	3 243 229	1 053 167	0	82 160 083
Total partiel, Europe	Budget	503 702 919	11 722 163	6 984 469	69 605 101	592 014 650
	Dépenses	196 261 048	6 709 359	3 080 927	37 691 372	243 742 706
Amérique du Nord et Caraïbes	Budget	12 952 737	9 031 219	0	0	21 983 956
	Dépenses	6 224 427	2 936 956	0	0	9 161 382
Amérique latine	Budget	63 974 638	1 108 772	0	30 360 765	95 444 175
	Dépenses	34 300 391	976 571	0	14 642 169	49 919 131
Total partiel, Amériques	Budget	76 927 375	10 139 991		30 360 765	117 428 131
	Dépenses	40 524 818	3 913 527		14 642 169	59 080 514
Total partiel, terrain	Budget	4 487 913 412	75 693 017	242 101 003	1 412 908 120	6 218 615 554
	Dépenses	2 148 522 847	32 102 411	82 794 989	545 248 097	2 808 668 345
Programmes mondiaux	Budget	315 098 777	0	0	0	315 098 777
	Dépenses	266 467 999	0	0	0	266 467 999
Siège	Budget	230 171 231	0	0	0	230 171 231
	Dépenses	213 003 905	0	0	0	213 003 905
Total partiel, activités programmées	Budget	5 033 183 420	75 693 017	242 101 003	1 412 908 120	6 763 885 561
	Dépenses	2 627 994 751	32 102 411	82 794 989	545 248 097	3 288 140 248
Réserve relative aux opérations	Budget	436 523 725	0	0	0	436 523 725
Réserve relative aux activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat (NAM)	Budget	20 000 000	0	0	0	20 000 000
Administrateurs auxiliaires	Budget	12 000 000	0	0	0	12 000 000
	Dépenses	6 674 522	0	0	0	6 674 522
Total	Budget	5 501 707 145	75 693 017	242 101 003	1 412 908 120	7 232 409 287
	Dépenses	2 634 669 274	32 102 411	82 794 989	545 248 097	3 294 814 771



* 1 6 1 4 4 8 7 *